



Gouvernement
du Canada
Service des
délégués commerciaux

Government
of Canada
Trade Commissioner
Service

Canada

SERVICE DES DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

**CONDUITE RESPONSABLE ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES ENTREPRISES AU BRÉSIL**

Pont Octávio Frias de Oliveira, São Paulo
© Sérgio Souza



 SDC
TCS | 125
1895-2020

 EDC

TABLE DES MATIÈRES

1	Avant-Propos	1
2	Portrait du Brésil	3
3	Contexte des affaires	5
4	Gérance de l'environnement	6
5	Bien être sur le plan social	9
5.1	Déséquilibre hommes-femmes et inégalités interraciales	9
5.2	Groupes autochtones	9
5.3	Quilombolas	9
5.4	Enfants et esclavage moderne	9-10
5.5	Propriété foncière et personnes sans terre	10
6	Governance d'entreprise	12
7	Bilan des facteurs ESG	14
8	Liste de vérification	19

1 AVANT-PROPOS

Dès qu'il est question du rôle du secteur privé dans le développement durable et inclusif, il ne fait aucun doute que les entreprises canadiennes souhaitent agir de façon responsable, y compris dans leurs activités à l'étranger. Elles veulent être reconnues comme des chefs de file à l'échelle mondiale pour leurs pratiques durables respectant les principes de la bonne gouvernance, de même que l'environnement et les communautés locales, ce qui correspond d'ailleurs aux attentes de la population canadienne. En investissant et en exerçant leurs activités commerciales de façon responsable, les entreprises contribuent grandement à faire rayonner les valeurs canadiennes partout dans le monde. Pour sa part, le gouvernement du Canada estime que la conduite responsable des entreprises canadiennes à l'étranger accroît non seulement leurs chances de succès, mais peut aussi se traduire par de larges retombées économiques dans les pays où elles sont présentes, tout comme au Canada.

Au fil des ans, le Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada et Exportation et développement Canada (EDC) ont réalisé un éventail d'initiatives pour stimuler la croissance des entreprises et les soutenir afin qu'elles puissent mener leurs activités de façon durable et responsable. Grâce à son réseau de délégués commerciaux présents dans plus de 160 villes dans le monde, le SDC aide les entreprises canadiennes à mieux connaître les marchés, à trouver de nouvelles occasions d'affaires et de nouveaux contacts clés, ainsi qu'à anticiper et à régler les difficultés commerciales afin de prendre au moment opportun des décisions plus judicieuses en ce qui touche les marchés internationaux. EDC, pour sa part, comprend que ses clients canadiens sont exposés à des risques environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance, et qu'il est essentiel que des procédures solides soient en place pour cerner, évaluer et gérer ces risques.

Ainsi, le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes, de toutes les tailles et de tous les secteurs, qui sont présentes à l'étranger respectent les droits de la personne, se conforment aux lois applicables et suivent, voire surpassent, les lignes directrices et les normes en matière de conduite responsable des entreprises (CRE). Il attend aussi d'elles qu'elles fassent preuve de transparence et collaborent avec les gouvernements et les communautés du pays hôte et qu'elles mènent leurs activités de manière responsable sur les plans social et environnemental, notamment en se conformant aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes directeurs de L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, dont le Canada est signataire. En menant leurs activités de manière transparente et responsable sur les plans économique, social et environnemental, les entreprises peuvent contribuer à la création d'une richesse collective.

Dans le cadre de nos efforts pour soutenir les entreprises canadiennes, nous avons préparé ce guide présentant les ressources offertes aux investisseurs et aux exportateurs canadiens, dans le but de les aider à obtenir du succès de façon responsable et durable au Brésil, le premier partenaire commercial du Canada en Amérique du Sud. Bien entendu, rien ne remplace les avis juridiques spécialisés, et nous recommandons vivement à toute entreprise envisageant de faire des affaires au Brésil de solliciter de tels avis sur ses questions et préoccupations particulières. Ce guide n'a donc pas comme objectif d'aborder toutes les éventualités pour chaque entreprise. Il se veut plutôt un point de départ vers la diversification dans ce marché, en faisant connaître les principales politiques et lois du Brésil, ainsi que les principaux organismes qui surveillent la conformité et s'assurent du respect des règles. Je vous invite également à consulter la page Web du SDC sur [la conduite responsable des entreprises à l'étranger](#), où vous trouverez de multiples autres ressources et outils pour aider votre entreprise à adopter des pratiques commerciales responsables dans ses activités à l'étranger.

Alors que vous envisagez de vous lancer dans ce marché stimulant, je vous rappelle que les agents sur le terrain du SDC et d'EDC sont là pour aider votre entreprise à prendre des décisions éclairées et à mener vos activités de façon responsable. Nous attendons de vos nouvelles avec impatience. Considérez nous comme des membres de votre équipe!

Cordialement,

Jennifer May
Ambassadrice du Canada à Brasilia, au Brésil

Pour en savoir plus :

L'approche du Canada en matière de conduite responsable des entreprises à l'étranger : www.rse.gc.ca

Service des délégués commerciaux : www.deleguescommerciaux.gc.ca/brazil-bresil

Exportation et développement Canada : www.edc.ca

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ : Les renseignements contenus dans le présent document ont été commandés conjointement par Exportation et développement Canada (EDC) et le Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada. On trouve parmi ceux ci des renseignements fournis par des tiers qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante de la part d'EDC, du SDC, d'Affaires mondiales Canada ni de son réseau de missions au Brésil. Aucune représentation ou garantie n'est faite par EDC, le SDC ou Affaires mondiales Canada ni par leurs affiliés, leurs mandataires, leurs directeurs, leurs dirigeants ou leurs employés respectifs quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à l'actualité, à la fiabilité, à la légalité, à la pertinence ou à la qualité de ces renseignements, ni quant à leur application à une fin précise. Ils ne doivent pas être interprétés comme une forme de conseil ou de promotion, une offre de vente d'un produit ou service, ou encore une recommandation d'une entreprise ou d'un produit ou d'un service. EDC, le SDC de même qu'Affaires mondiales Canada et son réseau de missions au Brésil se dégagent de toute responsabilité quant à l'utilisation des renseignements contenus dans le présent document ou à toute présupposition relative à leur fiabilité. Il est recommandé d'envisager de recourir aux services de conseillers professionnels pour valider les renseignements fournis dans le présent document.

Tous droits réservés © 2020, Exportation et développement Canada et le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada. Exportation et développement Canada (EDC) et le Service des délégués commerciaux (SDC) d'Affaires mondiales Canada détiennent le droit d'auteur exclusif à l'égard du présent document. EDC et le SDC conservent tous les droits relatifs à la propriété intellectuelle, mais permettent la reproduction gratuite de ce document en partie ou en totalité à des fins de recherche ou d'éducation. Dans le cas d'un tel usage, l'utilisateur doit attribuer le plein mérite à EDC et au SDC, en citant la publication, sa source et la date de publication, comme suit : *Exportation et développement Canada et Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada, « Conduite responsable et développement durable des entreprises au Brésil ». Tous droits réservés © 2020, reproduit avec l'autorisation d'Exportation et développement Canada et du Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada.*

2 PORTRAIT DU BRÉSIL

TERRITOIRE

Le Brésil est le plus vaste pays de l'hémisphère Sud et le cinquième plus grand pays du monde.

POPULATION

Le Brésil compte 210 millions d'habitants, et on estime que sa population atteindra un sommet de 233 millions d'ici 2047 (Institut de géographie et de statistique du Brésil, 2019). Il se classe au sixième rang parmi les pays les plus peuplés du monde (Organisation des Nations unies [ONU], 2019).

INVESTISSEMENTS DIRECTS EN PROVENANCE ET À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

Quatrième destination en importance des flux d'investissements directs étrangers dans le monde en 2019, le Brésil a reçu 75 milliards de dollars américains en nouveaux investissements. Pour sa part, le Canada se classe au neuvième rang parmi les principales destinations des investissements étrangers du Brésil, avec 47 milliards de dollars américains (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2020). La valeur des investissements directs canadiens au Brésil en 2018 a été de 14 milliards de dollars canadiens, soit 0,8 % de plus qu'en 2017 (Statistique Canada, 2020).

COMMERCE

Le Brésil est le 27e pays exportateur en importance dans le monde sur le plan du volume de ses exportations (deuxième en Amérique latine, après le Mexique) [Organisation mondiale du commerce, 2019]. Les importations de biens et de services représentent 14,3 % de son PIB (Banque mondiale, 2019).

LES PRINCIPALES EXPORTATIONS DU BRÉSIL EN 2019	PERCENTAGE
Soja	12%
Huiles de pétrole	11%
Minerais de fer	10%
Cellulose	3%
Maïs	3%

LES PRINCIPALES IMPORTATIONS DU BRÉSIL EN 2019	PERCENTAGE
Appareils émetteurs et récepteurs ainsi que leurs composantes	4%
Produits pharmaceutiques	4%
Mazout	4%

(Ministère de l'Économie, 2020)

ÉCONOMIE

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 1,9 billion de dollars américains, soit plus de 30 % du PIB de toute l'Amérique latine, l'économie brésilienne se classe au neuvième rang parmi les plus grandes économies du monde (Fonds monétaire international [FMI], 2019).

Au début de 2020, l'économie brésilienne connaît une reprise, après une décennie de contraction et de faible croissance. Toutefois, les conséquences de la COVID 19 demeurent difficiles à prévoir. La Banque centrale du Brésil prévoit une croissance négative de 6,1 % en 2020 (données en date de juillet 2020). En 2019, le taux d'inflation (indice national élargi des prix à la consommation) a été de 4,3 %, mais on s'attend maintenant à ce qu'il ne dépasse pas 2 % en 2020.

Le Brésil est le principal exportateur mondial de bœuf, de poulet, de café, de soja, de jus d'orange et de sucre, et le deuxième en importance pour ce qui est du maïs, de l'éthanol et de la papaye.

En 2019, ses principaux marchés d'exportation ont été la Chine, les États Unis, les Pays Bas, l'Argentine et le Japon (le Canada se trouvait au 11e rang), tandis que ses importations sont provenues principalement de la Chine, des États Unis, de l'Argentine, de l'Allemagne et de la Corée du Sud (le Canada se classant au 18e rang) (ministère de l'Économie, 2020).

En 2018, les exportations canadiennes vers le Brésil ont atteint 1,7 milliard de dollars canadiens, tandis que les importations en provenance du Brésil se sont montées à 4,7 milliards de dollars canadiens (Statistique Canada, 2019).

SYSTÈME FINANCIER

De façon générale, les banques sont résistantes aux graves chocs macro-financiers. En effet, les bénéfices élevés actuels, soutenus par des marges d'intérêt relativement importantes, ainsi que les ratios de capital favorisent la résilience des banques selon des simulations de crises. Le système est « dominé par de grands conglomérats financiers à intégration verticale se concentrant sur des instruments à court terme liquides » (FMI, Brazil : Financial System Stability Assessment, 2018).

Par ailleurs, on observe une baisse des taux d'intérêt brésiliens (SELIC), ceux-ci étant passés de 14,25 % en septembre 2016 à 4,25 % en 2019.

SYSTÈME POLITIQUE

Le Brésil est une république fédérative démocratique dotée d'un système présidentiel. Le mandat du président est de quatre ans, et celui ci peut être réélu pour un seul autre mandat consécutif. Jair Bolsonaro, le président actuel, est entré en fonction le 1er janvier 2019.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Brésil compte actuellement 223 bureaux à l'étranger, dont des ambassades, des consulats et des missions auprès d'organisations internationales, qui forment l'un des plus grands réseaux diplomatiques du monde. Parmi ces entités, on trouve notamment, au Canada, l'ambassade du Brésil à Ottawa, ainsi que trois consulats généraux, soit à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Le Brésil et le Canada entretiennent des relations diplomatiques depuis 1941, année de l'établissement de l'ambassade brésilienne à Ottawa. Pour sa part, le Canada a une ambassade à Brasilia, des consulats généraux à São Paulo et à Rio de Janeiro, ainsi que des bureaux commerciaux à Belo Horizonte, à Recife et à Porto Alegre.

DURABILITÉ

Dans *le classement de la durabilité des pays de RobecoSAM*, le Brésil arrive au 52e rang sur 65 pays, tandis que le Canada est au 6e rang. Selon *l'indice de performance environnemental* de l'Université Yale, le Brésil se classe au 69e rang, et le Canada, au 25e rang.

MÉDIAS ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

En 2019, sur les 180 pays inclus dans *le classement de la liberté de la presse*, le Brésil se classait au 105e rang, et le Canada, au 18e rang. Parmi les principaux organes de presse économiques et commerciaux, on compte de grands groupes de médias indépendants comme Abril et Globo, ce dernier étant l'un des plus importants du monde, ainsi que divers journaux comme Folha de São Paulo, Globo et O Estado de São Paulo, en plus de publications d'affaires comme EXAME et Valor, qui permettent tous au grand public d'avoir accès à des sources de données fiables.

3 CONTEXTE DES AFFAIRES

ASPECT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le Brésil, qui compte 26,5 millions d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté national, se classe au 79e rang selon *l'indice du développement humain* (Programme des Nations Unies pour le développement, 2019). Le pays a connu une période de progrès socio-économique notable de 2003 à 2014, alors que plus de 29 millions de personnes sont sorties de la pauvreté et que les inégalités ont diminué de 6,6 % (*l'indice de GINI* ayant passé de 58,1 à 51,5 selon la Banque mondiale). Toutefois, malgré les grandes améliorations des 20 dernières années, on observe toujours d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes. En effet, en 2019, le Brésil s'est classé au 89e rang de *l'indice d'inégalité de genre* de l'ONU (le Canada se trouve au 18e rang).

FISCALITÉ

Le régime fiscal du Brésil est extrêmement complexe. Près d'une centaine de taxes, de contributions et de droits sont perçus au Brésil par les différents ordres de gouvernement (gouvernement fédéral, gouvernements des États fédérés et administrations municipales). Selon le rapport *Doing Business* sur la facilité de faire des affaires (Banque mondiale, 2019), le Brésil se classe au 184e rang (sur 190 pays) pour ce qui est de la facilité du paiement des impôts. Le gouvernement brésilien a des projets de réformes fiscales majeures, qu'il a l'intention de présenter graduellement au Congrès national.

RÉGIME DU TRAVAIL

Le Brésil est en voie de simplifier son régime du travail. En 2017, il a adopté une nouvelle loi sur le travail, laquelle se traduit par une réduction progressive des coûts pour les employeurs, en plus d'offrir aux employés plus de flexibilité dans leur travail (contrats de travail intermittent, bureau à domicile, possibilité de répartition des vacances, etc.). Il reste toutefois que le régime du travail du Brésil est parmi les plus complexes et les plus exhaustifs de toutes les grandes économies, celui-ci étant réglementé par près d'un millier de clauses législatives. Le Brésil se classe au 131e rang sur 190 pays au chapitre de la flexibilisation du marché du travail (Forum économique mondial, 2019).

BUREAUCRATIE

La bureaucratie du pays est très complexe. À cet égard, le Brésil se classe au 109e rang dans le rapport *Doing Business*, sur 190 pays (Banque mondiale, 2019). Le classement est fondé sur 10 volets, dont le commerce transfrontalier, l'enregistrement des biens fonciers, l'obtention de crédit, le paiement des impôts et l'exécution des contrats. En moyenne, le démarrage d'une entreprise au Brésil suppose 11 processus et environ 90 jours de travail; par le passé, il a même déjà été question de près de 120 jours. Certains problèmes peuvent aussi découler de l'administration des douanes, et certains cas de paiements irréguliers et de demandes de pots de vin ont été rapportés par des médias internationaux et des consultants ainsi que dans des articles de recherche. Pour s'attaquer à ces problèmes et réduire l'intervention de l'État dans les activités des entreprises, le gouvernement fédéral brésilien a promulgué en septembre

2019 une loi sur la liberté économique visant à faciliter les investissements en allégeant la réglementation que les employeurs doivent respecter.

INFRASTRUCTURES

Le Brésil se classe au 84e rang sur 140 pays pour ce qui est de l'infrastructure de transport, et au 74e rang en matière d'infrastructure de services publics (Forum économique mondial, 2019). La densité ferroviaire du Brésil (ratio de kilomètres de chemin de fer par tranche de 1 000 kilomètres carrés de terre) figure parmi les plus basses au monde, plaçant le pays au 79e rang sur 103. Pour ce qui est de la qualité des infrastructures routières, le Brésil vient au 116e rang parmi 141 pays (Forum économique mondial, 2019).

En 2016, pour stimuler l'économie et promouvoir la participation du secteur privé aux travaux d'infrastructures, le gouvernement brésilien a créé un programme de partenariats d'investissement (Programa de Parcerias de Investimentos, PPI). Sous sa forme actuelle, le PPI a permis de recenser environ 60 projets qui pourraient être ciblés par le secteur privé. L'investissement total relatif à ce programme est estimé à 10 milliards de dollars américains.

CRIMINALITÉ

Le Brésil est depuis longtemps aux prises avec des problèmes de criminalité et de violence urbaine. Le pays se classe au 19e rang parmi les pays comptant le plus de victimes d'homicides volontaires (le Canada figure au 151e rang). En 2019, avec plus de 41 000 décès enregistrés, le taux de meurtres dans le pays s'est établi à 19,97 par 100 000 habitants (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019). Néanmoins, la situation globale s'améliore; en effet, en 2019, on a enregistré à cet égard un taux de 19 % plus bas qu'en 2018.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les conséquences qu'aurait un réchauffement climatique planétaire de 1,5 °C ainsi que les coûts qui en découleraient pourraient être considérables. Au Brésil, on pourrait observer une intensification des phénomènes climatiques extrêmes, notamment des sécheresses prolongées et des tempêtes violentes. Cela pose un ensemble de défis qui peuvent se transformer en occasions d'affaires pour les entreprises offrant des technologies et des solutions novatrices à de tels problèmes.



Port de Santos, le plus grand port en Amérique du Sud.

4 GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Brésil est le pays qui présente la plus grande biodiversité dans le monde. Il abrite plus de 120 000 espèces d'invertébrés, environ 9 000 espèces de vertébrés et plus de 4 000 espèces végétales, soit de 15 à 20 % de la biodiversité de la planète (Programme des Nations unies pour l'environnement). En moyenne, ce sont 700 nouvelles espèces animales qui y sont découvertes chaque année. Toutefois, une partie de cette biodiversité est formée d'espèces reconnues comme étant menacées, y compris des espèces endémiques. Le ministère de l'Environnement a officiellement reconnu que le pays abritait 1 172 espèces menacées, la majorité d'entre elles se trouvant dans la forêt amazonienne. Les menaces les plus souvent citées qui planent sur cette région sont l'exploitation forestière, les feux de forêt ainsi que la réalisation de grands projets d'infrastructure, comme la construction de routes, d'autoroutes et de barrages.

Engagements et politiques du Brésil : Pour préserver sa richesse naturelle, le pays compte plus de 1 600 zones de conservation fédérales, étatiques et privées qui protègent 16 % du territoire continental et 0,5 % de la zone marine, ce qui correspond à 1 479 286 km². Le Brésil a adopté les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pour 2011-2020. En 2013, il a mis en place une stratégie et des plans d'action nationaux sur la biodiversité, qui englobent un ensemble de 700 initiatives à réaliser d'ici 2020, impliquant plus de 60 organisations. En 2014, il a créé le système d'information sur la biodiversité brésilienne, la ressource la plus complète sur la biodiversité nationale, qui répertorie des données provenant de plus de 230 institutions. Puis, en 2018, le pays a adopté sa stratégie nationale pour la conservation des espèces menacées (projet Pró Espécies du Global Environment Facility Trust Fund), laquelle est axée sur la prévention, la conservation, la gestion et la gouvernance en vue d'atténuer les menaces et les risques d'extinction des espèces. La stratégie conjugue les efforts du gouvernement fédéral, des gouvernements étatiques et des administrations municipales en vue de la mise en œuvre de politiques publiques.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La forêt amazonienne est la plus grande forêt tropicale du monde et un puits de carbone majeur. En 2018, le Brésil a été en mesure de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de la déforestation, parvenant à atteindre des niveaux inférieurs à ses objectifs internationaux de 2020 en matière de changements climatiques. Toutefois, selon les données officielles (Institut national de recherches spatiales du Brésil, 2020), la déforestation de la forêt amazonienne a augmenté de 85 % en 2019 par rapport à l'année précédente, ce qui a mené à la perte de 9 166 km² de forêt tropicale. L'élevage intensif de bétail est la première cause de déforestation au Brésil (et dans les autres pays du bassin de l'Amazone).

Engagements et politiques du Brésil : En 2009, le Brésil a

adopté une politique nationale sur les changements climatiques, qui énonçait l'engagement du pays à réduire ses émissions de GES de manière à ce qu'elles se situent, en 2020, dans une fourchette allant de 36,1 % à 38,9 %. Puis, en 2016, le Brésil a ratifié l'Accord de Paris et s'est par le fait même engagé à réduire ses émissions de GES de 37 % d'ici 2025 et de 43 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005. Aux termes de la politique en question, les institutions financières publiques doivent accorder du crédit aux entreprises privées qui souhaitent adopter des pratiques commerciales visant l'atténuation des changements climatiques. Enfin, en 2020, le Brésil a formé le Conseil de l'Amazonie, présidé par le vice-président Hamilton Mourão, qui centralisera les efforts des ministères pour protéger la région et voir à son développement durable.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le Brésil, dont 45 % de l'approvisionnement énergétique interne est renouvelable (17 % provenant de la biomasse, et 13 %, de l'hydroélectricité), possède l'une des matrices énergétiques les plus propres du monde (Empresa de Pesquisa Energética [Bureau de recherche sur l'énergie], 2019). D'importants volumes de capitaux privés, certains provenant d'investisseurs canadiens, ont été investis dans l'énergie renouvelable au Brésil. Le Climatescope de 2019 de Bloomberg place le Brésil au troisième rang des marchés les plus attrayants dans le monde pour ce qui est des investissements dans l'énergie propre (après l'Inde et le Chili). Pour la même année, l'indice RECAI (Renewable Energy Country Attractiveness Index [Indice d'attrait des pays relativement à l'énergie renouvelable]) d'EY classait le Brésil au 19e rang sur 40 pays. Même si le secteur de l'énergie renouvelable regorge de possibilités, les entreprises canadiennes qui souhaitent saisir les occasions qui se présentent doivent accorder une attention particulière aux répercussions potentielles des projets d'énergie renouvelable sur les communautés, par exemple le déplacement de populations humaines, ainsi que sur la biodiversité, l'utilisation des terres et les changements apportés à la couverture terrestre.

Engagements et politiques du Brésil : En 2020, le gouvernement a lancé un plan décennal d'expansion de l'énergie (connu sous le nom de PDE 2019-2029), dans lequel on estime qu'en 2029, les sources d'énergie renouvelable représenteront 81 % de la matrice électrique nationale, ce qui se traduirait par une puissance installée de 251 GW et 203 400 km de lignes de transport d'énergie.

QUALITÉ DE L'AIR

On estime qu'environ 40 % de la population brésilienne respire de l'air plus pollué que les valeurs recommandées dans les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé. Chaque année, la pollution de l'air tue environ 45 000 Brésiliens (ministère de la Santé, 2019).

Engagements et politiques du Brésil : Un programme national de contrôle de la qualité de l'air a été créé en 1989 (PRONAR). En 1990, l'adoption de la résolution fédérale no 003/90 du Conseil national de l'environnement (CONAMA)

a établi des normes de qualité de l'air, des méthodes d'échantillonnage et différents niveaux de qualité. Il est à noter que les limites nationales relatives à la qualité de l'air ne sont à utiliser qu'en l'absence de normes locales de qualité de l'air ambiant.

EAU

Le Brésil possède les plus grandes ressources renouvelables en eau du monde. Toutefois, l'augmentation de l'utilisation immoderée de l'eau, les sécheresses, les investissements insuffisants et la distribution difficile de l'eau causent des pénuries. Par exemple, 80 % de l'eau accessible est concentrée dans le nord du Brésil, où on ne trouve que 5 % de la population totale du pays, alors que les régions côtières abritent plus de 45 % de la population, mais n'ont que 3 % des ressources en eau (Agência Nacional de Águas e Saneamento Básico [agence nationale de l'eau], 2019).

Engagements et politiques du Brésil : Le système national de gestion des ressources en eau, établi par la loi sur les ressources en eau (loi no 9433/97), repose sur un modèle intégré et participatif de gestion de l'eau, qui comprend des conseils et organismes fédéraux et étatiques, d'autres organisations concernées par les ressources en eau et des comités sur les bassins fluviaux. Les entreprises publiques et privées qui mènent des activités dans le secteur de la gestion de l'eau sont représentées au Conseil national sur les ressources en eau, créé par la loi sur les ressources en eau pour servir d'organisme collégial chargé de voir à la gestion de ces ressources dans le pays.

Lois et règlements clés

La législation brésilienne sur l'environnement est l'une des plus évoluées et complètes du monde, comptant des centaines de lois et de règlements fédéraux, étatiques et municipaux sur des questions environnementales précises. Il est donc recommandé aux entreprises canadiennes de recourir aux conseils juridiques de professionnels (le Service des délégués commerciaux peut vous diriger vers des fournisseurs de services locaux qualifiés) pour bien s'y retrouver parmi les lois et les règlements applicables. À titre d'aperçu, voici une liste non exhaustive de quelques instruments clés pour orienter les entreprises canadiennes que ce marché intéresse :

- La **Constitution fédérale** (chapitre VI) établit qu'il incombe au gouvernement et à la communauté de défendre et de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures. Ce chapitre est fortement inspiré de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (1972) et du rapport Brundtland (1987).
- La **loi fédérale n° 6938/1981** établit la politique nationale sur l'environnement, le processus de délivrance de permis relatifs à l'environnement et le système de responsabilité civile pour les dommages environnementaux.
- La **loi fédérale n° 9605/1998 et le décret n° 6514/2008** établissent des sanctions pénales et énoncent des infractions administratives relatives à l'environnement.

➤ La **loi sur les infractions administratives relatives à l'environnement** (décret n° 6514 du 22 juillet 2008) prévoit des sanctions et énonce des infractions administratives se rattachant aux activités illégales à l'égard de l'environnement.

➤ Le **code sur les activités minières** (décret loi n° 227 du 28 février 1967) régit tous les aspects de l'industrie minière, allant de la prospection à la production, en passant par l'utilisation des ressources minérales.

➤ Le **code sur les activités forestières** (loi fédérale n° 12651/2012) réglemente la protection des réserves forestières et des aires protégées permanentes établies par la loi.

➤ La **loi fédérale n° 9985/2000** établit le système national pour les aires environnementales protégées, soit le principal code sur les outils d'application de la loi en ce qui a trait à la préservation de la biodiversité.

➤ La **loi fédérale n° 12187/2009** traduit concrètement les engagements pris par le Brésil pour réduire les émissions de GES et définit le programme national de lutte contre les changements climatiques.

➤ La **loi fédérale n° 12305/2010** établit la politique nationale sur les déchets solides, soit le principal cadre juridique régissant les obligations en matière de production, de transport, de gestion et d'acheminement des déchets solides.

➤ Le **code sur les ressources en eau** (décret no 24643 du 10 juillet 1934) vise à protéger la qualité de l'eau utilisée à des fins publiques et privées.

➤ La **loi n° 9433/1997** introduit la politique nationale sur les ressources en eau et met en place le système national de gestion des ressources en eau.

➤ La **loi sur l'action dérivée** (loi fédérale n° 7347/1985) établit que les dégâts causés à l'environnement peuvent faire l'objet de poursuites civiles publiques.

➤ Le point 3 de l'article 35 du Protocole I ainsi que les points 1 et 2 de l'article 55 du Protocole II de la **Convention de Genève** (décret n° 849 du 25 juin 1993) visent à prévenir les retombées négatives sur l'environnement dans le contexte de conflits armés.

➤ La **loi fédérale n° 13123/2015** établit un cadre juridique concernant la biodiversité brésilienne.

➤ La **loi fédérale n° 9433/1997** établit la politique nationale sur les ressources en eau, qui réglemente l'utilisation de l'eau.

➤ La **loi fédérale n° 11105/2005** réglemente la biosécurité des organismes génétiquement modifiés.

➤ La **loi fédérale complémentaire n° 140/2011** définit la protection des droits pour les autorités à tous les niveaux administratifs.

➤ Le **décret n° 8127/2013** établit le programme national d'urgence pour les cas de pollution par hydrocarbures des eaux brésiliennes.

► **La loi fédérale n° 13123/2013 et le décret n° 8772/2016** concernent l'accès aux ressources génétiques, la protection des connaissances traditionnelles à ce sujet ainsi que l'accès à celles ci, et le partage des avantages liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité du pays.

► **La résolution n° 357 du CONAMA** concerne la gestion des ressources en eau.

► **La résolution n° 001/1986 du CONAMA** touche la délivrance de permis relatifs à l'environnement.

Organismes de surveillance de la conformité et d'application de la loi

L'application des lois environnementales est assurée par des organismes fédéraux et étatiques. Les principaux organismes fédéraux sont les suivants :

L'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) est un organisme fédéral associé au ministère de l'Environnement qui agit à titre de « police de l'environnement ». Crée en 1989, l'IBAMA, dont le siège social se situe à Brasilia, est chargé de délivrer des permis relatifs à l'environnement, de surveiller la qualité de l'environnement, d'imposer des sanctions, ainsi que de

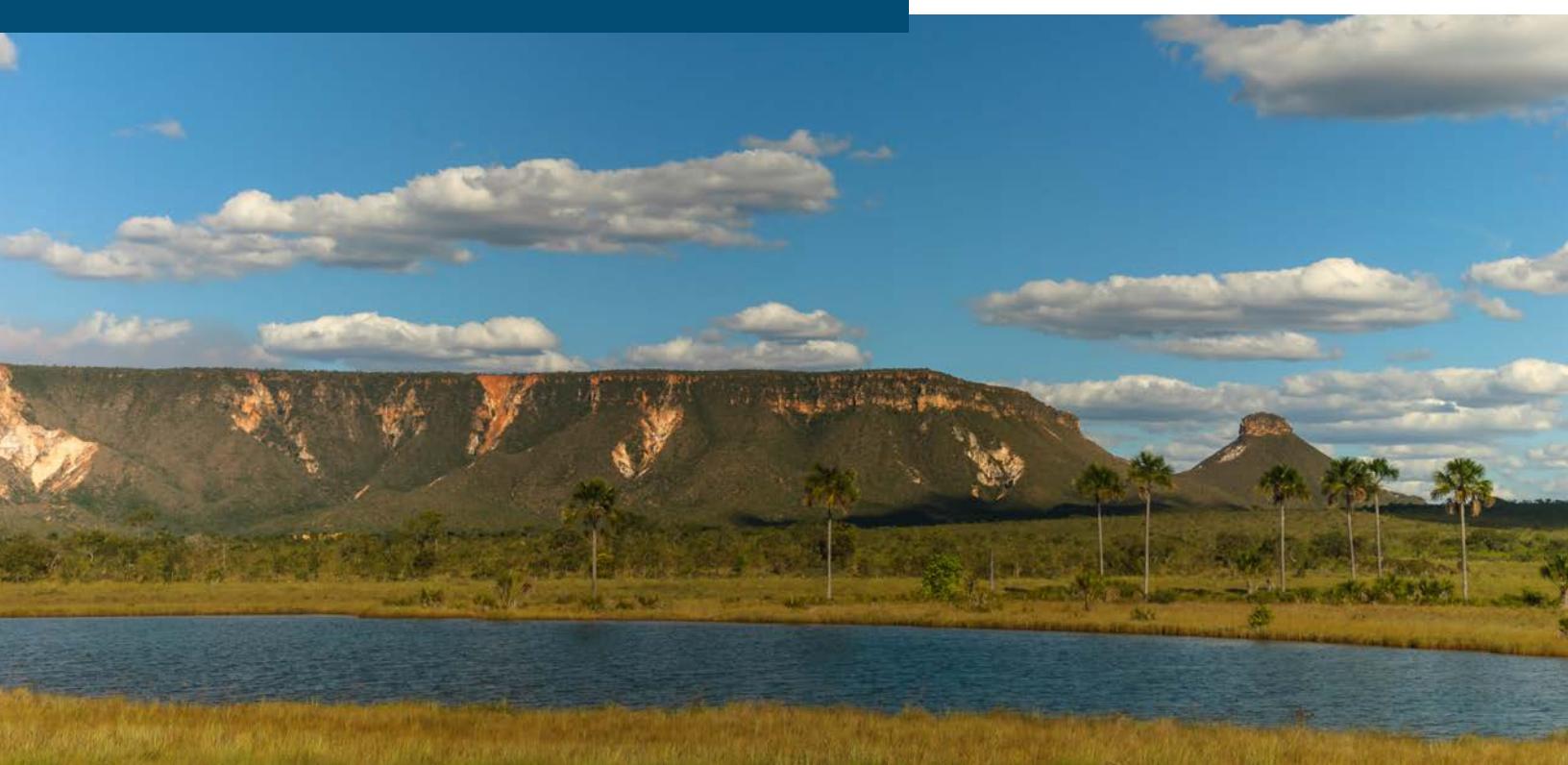
superviser et de contrôler l'utilisation des ressources naturelles.

L'Institut Chico Mendes de conservation de la biodiversité (ICMBio) est chargé de la gestion et de l'application des politiques environnementales dans les zones protégées fédérales.

Le Conseil national de l'environnement (CONAMA) établit des directives devant être appliquées à l'échelle nationale.

Le Conseil national de gestion du patrimoine génétique est un organe collégial de délibération, de législation, de consultation et d'appel, qui est chargé de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion de l'accès aux ressources génétiques.

Au niveau des États formant la République fédérative du Brésil, mentionnons notamment **l'agence environnementale de São Paulo**, un organisme bien structuré et outillé jouant un rôle important dans l'établissement d'un modèle pour les organismes environnementaux des autres États fédérés du pays. En effet, ces autres organismes surveillent et suivent les directives de l'agence environnementale de l'État de São Paulo sur l'application de la loi en matière de protection de l'environnement, ainsi que ses activités de réglementation connexes. Certains organismes étatiques dépendent encore des procureurs publics et des organisations non gouvernementales pour amorcer le processus d'application des lois environnementales sur leurs territoires respectifs; néanmoins, l'application des lois s'améliore graduellement.



Microrégion de Jalapão

5 BIEN ÊTRE SUR LE PLAN SOCIAL

APERÇU

Le Brésil se classe au 10e rang mondial parmi les pays où l'on trouve les plus grandes inégalités économiques, et au quatrième rang en Amérique latine. Des programmes sociaux comme le programme Bolsa Família ont permis de sortir une grande partie de la population de la pauvreté. Toutefois, il subsiste d'importants obstacles touchant de façon disproportionnée les groupes vulnérables et marginalisés.

5.1 DÉSÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES ET INÉGALITÉS INTERRACIALES

Le déséquilibre hommes-femmes et les inégalités interraciales demeurent un problème au Brésil. Le pays se situe en dessous de la moyenne mondiale (92e sur 153 pays) selon *l'indice de l'écart entre les sexes* (2020) du Forum économique mondial, et au 79e rang sur 189 pays répertoriés par *l'indice d'inégalité de genre* des Nations Unies (données de 2018). Des inégalités interraciales sont également observées au Brésil. Si les populations blanche et non blanche du Brésil formaient deux nations distinctes, la première figurerait au 44e rang, et la deuxième, au 105e rang du classement de *l'indice du développement humain* des Nations Unies. Les entreprises canadiennes sont ainsi invitées à appuyer des activités commerciales favorisant une plus grande égalité, sans distinction de race ou de sexe, au Brésil.

Engagements et politiques du Brésil : Le pays a adopté des plans nationaux de politiques pour les femmes (le dernier plan se terminait en 2015), qui comptaient près de 50 objectifs visant à promouvoir l'égalité sur le marché du travail pour les femmes et l'autonomie financière de celles ci. En 2005, il a lancé son programme pour l'égalité hommes-femmes et interethnique (*Programa Pró Equidade de Gênero e Raça*), qui visait à favoriser l'égalité des chances ainsi que le traitement équitable des hommes et les femmes dans les organisations privées. Mis en œuvre pour la dernière fois en 2015, le programme était appuyé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'Organisation internationale du Travail (OIT, bureau brésilien). Des associations sectorielles, comme l'association nationale des fonds de pension brésiliens, ont également mis de l'avant des lignes directrices sur les pratiques exemplaires à adopter.

5.2 GROUPES AUTOCHTONES

Environ 305 groupes autochtones vivent au Brésil, ce qui représente en tout quelque 900 000 personnes, soit 0,4 % de la population brésilienne (recensement de 2010). Le gouvernement a reconnu 713 territoires pour sa population autochtone, couvrant environ 14 % du territoire brésilien. Presque toutes ces terres réservées (98,5 %) se trouvent dans la forêt amazonienne. Les Guaranis, qui sont plus de 51 000, forment le plus grand groupe autochtone du Brésil, mais ce sont les Yanomamis qui détiennent le plus grand territoire, lequel couvre 9,4 millions d'hectares dans le nord de l'Amazonie (Survival International, 2019). Notons qu'en Amérique du Sud, c'est au

Brésil que l'on trouve la plus grande concentration connue de peuples autochtones isolés. Il est recommandé aux entreprises canadiennes de ne réaliser aucune activité, principalement dans les secteurs de l'infrastructure, de l'énergie et de l'exploitation minière, qui pourrait, directement ou indirectement, avoir une incidence néfaste sur les territoires autochtones.

Engagements et politiques du Brésil : Les lois fédérales interdisent l'expulsion des peuples autochtones de leurs terres; de même, le Brésil a signé tous les principaux accords internationaux sur les droits des Autochtones. La Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) est l'organisme du gouvernement brésilien chargé d'établir et de mettre en œuvre les politiques concernant les peuples autochtones, ainsi que de cartographier et de protéger les terres traditionnellement habitées et utilisées par ces communautés. Soulignons que le gouvernement du Brésil a suscité la controverse en annonçant qu'en 2020, il allait soumettre au Congrès un projet de loi pour autoriser les activités économiques (agriculture, élevage, exploitation minière et tourisme) sur les terres ancestrales autochtones.

5.3 QUILOMBOLAS

À l'heure actuelle, on recense près de 5 000 quilombos (communautés rurales créées par les descendants d'esclaves afro américains, appelés « quilombolas ») répartis dans toutes les régions du pays. Étant donné que ces communautés rurales ont une identité ethnique et une histoire qui leur sont propres, elles peuvent revendiquer la propriété de leurs territoires collectifs. D'ailleurs, un premier titre foncier a été délivré en 1995 au quilombo de Boa Vista (situé en Amazonie brésilienne). À ce jour, des titres ont été émis pour environ 200 quilombos, mais le processus de délivrance de près de 2 000 autres titres fonciers est en attente du côté des autorités fédérales. Le processus d'approbation peut prendre jusqu'à 20 ans. Il est recommandé aux entreprises canadiennes de ne réaliser aucune activité portant atteinte aux droits des communautés des quilombolas et d'éviter aussi toute activité sur des terres appartenant à des quilombolas ou revendiquées par ceux ci.

Engagements et politiques du Brésil : La Constitution brésilienne reconnaît l'existence et les droits des quilombos contemporains, et garantit leur droit de posséder leurs territoires collectifs. Les droits des communautés des quilombos sont également garantis par la Convention no 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'OIT (1989), ratifiée par le Brésil.

5.4 ENFANTS ET ESCLAVAGE MODERNE

Selon l'OIT, l'esclavage désigne des « situations d'exploitation qu'une personne ne peut refuser ou quitter en raison de menaces, de violences, de coercition, de tromperie ou d'abus de pouvoir » (OIT, 2017). Au Brésil, on définit aussi l'esclavage comme étant du travail forcé, mais on ajoute à cette notion la servitude pour dettes, les conditions de travail dégradantes, les longues heures de travail qui posent un risque pour la santé ainsi que le travail qui viole la dignité humaine. Dans le classement de *l'indice mondial de l'esclavage*, le taux de prévalence du

Brésil le classe au 142e rang sur 167 (alors que le Canada est au 166e rang). *L'indice d'intervention gouvernemental*, une étude de portée mondiale qui classe les interventions juridiques, politiques et programmatiques nationales des gouvernements pour lutter contre l'esclavage moderne, attribue une cote de BB au Brésil (les cotations vont de A à D), soit la même que celle attribuée au Canada (*indice mondial de l'esclavage*, 2019).

Engagements et politiques du Brésil : En 2018, le gouvernement a mis en place des directives nationales sur les entreprises et les droits de la personne (décret no 9571), qui proposent que les entreprises brésiliennes et multinationales de toutes tailles adoptent diverses mesures pour que leurs activités et la chaîne de production connexe contribuent à la défense des droits de la personne. Ces lignes directrices sont inspirées des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cependant, aux termes de ce projet de loi, les entreprises peuvent choisir d'adopter ou non les lignes directrices, ce qui peut réduire la mesure dans laquelle elles assument leurs responsabilités dans ce domaine.

5.5 PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET PERSONNES SANS TERRE

Depuis les années 1980, le développement rural et la réforme agraire au Brésil alimentent un débat public ainsi que des conflits quant à l'utilisation des terres mettant en cause les agriculteurs, les éleveurs de bétail, les sociétés forestières, les exploitations minières illégales, les petites et grandes exploitations minières ainsi que les mouvements sociaux des habitants sans terre. Le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre du Brésil a été à la tête de l'occupation de plus de 2 500 grandes propriétés foncières par environ 370 000 familles, lesquelles se sont au bout du compte installées sur 7,5 millions d'hectares de terres. Bien que cette question concerne davantage les grandes entreprises canadiennes qui souhaitent construire des installations ou d'autres structures dans des régions rurales, toutes les entreprises doivent être au fait des problèmes fonciers susceptibles de toucher leurs activités au Brésil.

Engagements et politiques du Brésil : En 1970, le Brésil a créé l'Institut national de colonisation et de réforme agraire, un organisme fédéral chargé de la réforme agraire, de la tenue à jour du registre national des propriétés rurales et de la gestion des terres publiques. L'acquisition de biens immobiliers ruraux par des sociétés internationales ou brésiliennes, directement ou indirectement contrôlées par des étrangers, fait l'objet d'une série de restrictions mises en place par des lois adoptées depuis 1971.

Lois et règlements clés

Le gouvernement du Canada recommande fortement aux entreprises canadiennes qui souhaitent faire des affaires au Brésil de recourir aux conseils juridiques de professionnels pour s'orienter dans le cadre juridique local. À titre d'aperçu, voici une liste non exhaustive de quelques lois applicables :

PEUPLES AUTOCHTONES

- La **Constitution fédérale** (chapitre VIII) protège l'organisation sociale, les coutumes, les langues, les croyances et les traditions des peuples autochtones, et reconnaît les peuples autochtones comme premiers propriétaires naturels des terres.
- Le **Statut de l'Indien** (loi no 6001 de 1973) établit des règles applicables aux relations qu'entretiennent l'État et la société brésilienne avec les communautés autochtones.
- Le Brésil est signataire de divers accords internationaux, comme la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, la **Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux**, le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies** ainsi que la **Convention américaine relative aux droits de l'homme**.

TRAVAIL

Les lois brésiliennes du travail sont nombreuses et complexes; le gouvernement du Canada recommande donc fortement aux entreprises canadiennes de demander des conseils juridiques si elles s'intéressent au marché brésilien. Comme point de départ, voici une liste non exhaustive donnant un aperçu général de la législation en place :

- La **codification des lois du travail** dans le « code du travail » (décret loi no 5452/1943), a été adoptée le 1er mai 1943 et a fait l'objet de nombreuses modifications et adaptations depuis.
- Les articles 6, 7 et 8 de la **Constitution fédérale** concernent les droits des travailleurs urbains et ruraux.
- La **loi 13467/2017** a apporté plusieurs modifications communément désignées collectivement comme la « réforme du droit du travail ». Ces modifications portent sur divers droits et responsabilités, comme la négociation collective, les heures de congé et les indemnités de vacances, les indemnités de départ, le traitement fiscal des cotisations d'assurance médicale et les allocations de déplacement; en outre, elles définissent les rôles des employeurs, des syndicats et des employés ainsi que les obligations régissant les relations entre eux.
- La **loi 7064/1982** réglemente l'expatriation et le rapatriement des résidents brésiliens ainsi que l'embauche de travailleurs étrangers.
- La **loi 13429/2017** réglemente la sous traitance.
- L'**ordonnance MT 3214/1978** énonce les normes relatives aux questions de santé et de sécurité au travail, lesquelles sont régies par 36 ordonnances différentes du ministère du Travail.
- La **loi no 9029/1995** proscrit la discrimination en milieu de travail.

TRAVAIL DES ENFANTS

- La Constitution fédérale (articles 7 et 227) interdit le travail des personnes de moins de 16 ans, à l'exception des apprentis, qui peuvent travailler dès l'âge de 14 ans. Ceux ci ne peuvent toutefois pas travailler de nuit, ni effectuer de

tâches dangereuses ou nuisibles à leur santé; cette disposition s'applique aussi aux apprentis de plus de 16 ans, mais de moins de 18 ans. Par ailleurs, le travail d'apprenti ne doit pas empêcher les adolescents de fréquenter l'école, ni nuire à leur rendement scolaire.

- La **codification des lois du travail**, c.-à-d. le code du travail, qui constitue le principal instrument réglementant le travail au Brésil, limite le travail des enfants de moins de 16 ans aux cas autorisés par les tribunaux et fixe les conditions d'embauche d'apprentis.
- Le droit des apprentis à la professionnalisation et à la protection de l'emploi est également énoncé dans le **Statut de l'enfant et de l'adolescent**.

Organismes de surveillance de la conformité et d'application de la loi

Le principal organisme d'application de la loi en ce qui concerne les questions liées au travail est le **Secrétariat de l'inspection du travail**, rattaché au ministère fédéral de l'Économie.

Le secrétariat mène ses activités d'une manière avant tout décentralisée, par l'intermédiaire de 27 surintendances régionales du travail et de l'emploi (jusqu'en 2008, il s'agissait plutôt de « bureaux régionaux du travail », des unités décentralisées du ministère du Travail et de l'Emploi présentes dans chacun des 26 États brésiliens ainsi que dans le district fédéral).

La **FUNAI**, créée en 1967 par la loi no 5371, est un organisme gouvernemental brésilien qui établit et met en œuvre des politiques relatives aux peuples autochtones. Sa mission institutionnelle est de protéger et de promouvoir les droits des peuples autochtones au Brésil. Ainsi, pour voir à la protection des droits de ces peuples, la FUNAI noue des partenariats avec nombre d'entités publiques, notamment le ministère de la Justice, la police fédérale, la police de la route fédérale, la Force nationale de sécurité publique, le ministère de la Défense, les forces armées, le centre d'exploitation et de gestion du système de protection de l'Amazonie, le ministère de l'Environnement, l'IBAMA, l'ICMBio, la police militaire étatique de l'environnement et le bureau du procureur fédéral.

6 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

APERÇU

De récents scandales de corruption à grand retentissement (l'opération Lava Jato, par exemple) ont mené à d'importants changements dans la gouvernance d'entreprise au Brésil. Les entreprises canadiennes qui exercent des activités au Brésil doivent d'ailleurs garder à l'esprit qu'en plus des obligations imposées par la loi brésilienne, certaines lois canadiennes s'appliquent, même à l'extérieur du Canada, comme la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Les entreprises reconnues coupables d'une infraction à cette loi sont passibles de lourdes amendes, et les particuliers peuvent être condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 14 ans.

CORRUPTION

Dans les dernières années, on a observé au Brésil un renforcement notable de la lutte contre la corruption et des efforts visant à assurer la conformité et l'application de la loi à cet égard. Selon Transparency International, la capacité du pays à déterminer qui détient le contrôle effectif d'une entreprise donnée est passée de « faible » à « bonne » (le secret entourant la propriété et le contrôle de personnes morales facilite la corruption à l'échelle mondiale) (Transparency International, 2018). Récemment, dans *l'indice de corruption des pays exportateurs*, qui évalue la mise en œuvre de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le Brésil est passé du niveau « aucune mise en œuvre ou mise en œuvre faible » à « mise en œuvre modérée », ce qui montre une tendance positive.

Une plus grande transparence sera cependant nécessaire pour éliminer les contraintes importantes auxquelles font face les entreprises au Brésil, plus particulièrement en ce qui a trait aux secteurs de l'administration de l'impôt et des douanes, des marchés publics et des ressources naturelles. En effet, le pays se classe au 91e rang (sur 141 pays) en matière de transparence selon le rapport sur la compétitivité mondiale de 2019 du Forum économique mondial, et est en tête du *classement de l'enquête mondiale sur la fraude d'EY*, qui fournit des renseignements sur les perceptions quant à la fraude, à la corruption et aux pots de vin chez les cadres supérieurs. Parmi les répondants à cette enquête, 96 % ont déclaré que les pratiques de ce genre étaient répandues dans le milieu des affaires brésilien. Transparency International a récemment mis en lumière certains reculs du cadre juridique et institutionnel brésilien de lutte contre la corruption, classant le pays au 106e rang sur 180 pays visés par son indice de perception de la corruption, une légère baisse par rapport à l'année précédente (Transparency International, 2019 et 2020).

Les entreprises canadiennes doivent savoir que le Brésil est parmi les pays comptant le plus grand nombre d'entités publiques dans le monde (environ 400). Les organisations internationales de lutte contre la corruption font d'ailleurs savoir qu'il y a des risques de corruption, de modérés à élevés, pour les entreprises qui font affaire avec des entités publiques ou qui se procurent des services publics, surtout dans des secteurs comme ceux des marchés publics, des ressources naturelles, de l'administration douanière et de l'administration fiscale. Si une

entreprise canadienne fait appel à des mandataires, à des tiers ou à des intermédiaires locaux pour obtenir des contrats, l'aider à vendre et à distribuer des produits ou générer des occasions d'affaires, elle doit faire preuve de toute la diligence requise à l'égard de ces entités en s'appuyant sur les recommandations et les outils énoncés dans les présentes lignes directrices. Il est également recommandé aux entreprises de mettre en place des contrôles appropriés à l'échelle organisationnelle et dans leurs procédures internes de diligence raisonnable pour détecter les risques et empêcher la corruption lorsqu'elles font des affaires au Brésil. Des renseignements sur la manière de mettre en œuvre un programme de conformité figurent, par exemple, dans le document intitulé [Un programme de déontologie et de conformité contre la corruption pour les entreprises : Guide pratique](#) produit par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OCDE et la Banque mondiale.

Engagements et politiques du Brésil : Au cours des dernières années, le Brésil a pris plusieurs mesures pour prévenir et combattre la corruption. Plusieurs lois ont été approuvées, des mécanismes de contrôle ont été renforcés et des partenariats internationaux ont été mis en place, par exemple le [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#), lancé avec l'appui du gouvernement (et dont le Canada est également membre). En 2013, une loi majeure a été adoptée : la loi sur la lutte contre la corruption (loi no 12846/2013). Celle-ci établit la responsabilité civile et administrative des entreprises impliquées dans la corruption, en plus de la responsabilité personnelle qui s'applique déjà aux administrateurs et aux employés. En 2004, le gouvernement fédéral a créé le portail de la transparence (Portal da Transparência) dans le but d'accroître la transparence au sein de l'administration publique et de permettre aux citoyens de suivre l'allocation des fonds publics et ainsi jouer un rôle de surveillance dans ce processus. En 2019, le Sénat brésilien a approuvé un train de mesures de lutte contre la criminalité, qui renforcent les lois contre la corruption, le crime organisé et la criminalité violente pratiquée par les gangs organisés. Un large éventail d'entités publiques et d'associations sectorielles ont également mis en place des lignes directrices et des codes d'éthique visant à lutter contre la corruption (p. ex. lignes directrices à l'intention des entreprises privées créées dans le cadre du programme d'intégrité du contrôleur général de l'Union, ou encore le code d'éthique de la fédération des industries de l'État d'Amazonas).

Lois et règlements clés

Le gouvernement du Canada recommande fortement aux entreprises canadiennes qui souhaitent faire des affaires au Brésil de recourir aux conseils juridiques de professionnels pour s'orienter dans le cadre juridique local. À titre d'aperçu, voici une liste non exhaustive de quelques lois applicables :

La **loi sur les sociétés** (loi no 6404/1976) vise tout particulièrement à régir les sociétés, mais peut également s'appliquer, de façon complémentaire, aux sociétés à responsabilité limitée. Elle réglemente notamment les droits

des actionnaires, ainsi que les structures, les fonctions et les responsabilités des conseils d'administration.

Le **Code civil** (loi no 10406/2002) régit un grand nombre de questions de droit civil et comprend des dispositions traitant plus particulièrement de toutes les structures d'entreprise existantes en vertu du droit brésilien, ainsi que des règles simples de gouvernance d'entreprise s'y appliquant.

La **loi sur les valeurs mobilières** (loi no 6385/1976) établit la commission brésilienne des valeurs mobilières, l'organisme de réglementation qui régit le marché des valeurs mobilières, assure sa surveillance, et met en place des lignes directrices et des règles précises concernant les sociétés cotées.

La **loi sur le système financier et les institutions financières** (loi no 4595/1964) établit le cadre juridique applicable aux institutions financières brésiliennes ainsi que l'organe directeur à cet égard, le Conseil monétaire national, qui est chargé de mettre en place les directives auxquelles ces institutions doivent se conformer.

La **loi sur le blanchiment d'argent** (loi no 9613 de 1998) traite des délits de blanchiment d'argent ou de dissimulation d'actifs, de droits et d'objets de valeur, et crée le conseil pour le contrôle des activités financières.

La **loi sur les marchés publics** (loi no 866 de 1993) énonce les règles générales régissant les procédures d'appel d'offres et les marchés publics.

La **loi sur l'improbité administrative** (loi no 8429 de 1992) prévoit des sanctions civiles pour les actes considérés illicites parce qu'il s'agit d'« improbité administrative ».

TRANSPARENCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le **Code pénal** (décret législatif no 2848 de 1940) établit comme délit criminel la corruption d'agents publics étrangers et nationaux. On a modifié le Code en 2002 de manière à ce qu'il soit conforme à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.

Aux termes des dispositions du Code, la corruption active s'entend de tout acte consistant à offrir ou à donner des avantages indus à un agent public étranger pour influencer des actes liés à une transaction commerciale internationale (article 337 B), ainsi que tout acte de trafic d'influence, soit le fait de demander, d'exiger ou de recevoir une compensation pour avoir influencé un agent étranger en service, s'il y a un lien avec une transaction commerciale internationale (article 337 C).

La corruption à l'échelle nationale est interdite aux termes des articles 316 (pots de vin ou extorsion), 317 (corruption passive), 332 (trafic d'influence) et 333 (corruption active). Les fonctionnaires nationaux peuvent être poursuivis en justice pour infraction criminelle en vertu de ces dispositions.

La **loi sur la lutte contre la corruption** (aussi appelée « loi sur les entreprises irréprochables », loi fédérale no 12846 de 2014), l'une des lois sur la lutte contre la corruption les plus sévères du monde, interdit aux entreprises d'offrir ou de donner un

avantage indu à un agent public national ou étranger ou à un tiers faisant partie de ses proches. Elle décrit de manière générale les actes préjudiciables à l'administration publique et les amendes applicables, introduit des ententes de clémence dans la législation brésilienne et établit le registre national des sociétés punies ainsi que le registre national des sociétés irrecevables et suspendues (plus de détails sont fournis plus loin). En outre, elle interdit certaines pratiques qui nuisent à la concurrence dans le cadre de processus de passation de marchés publics ou qui ont une incidence néfaste sur l'attribution de tels marchés. En vertu de cette loi, les sociétés étrangères peuvent être poursuivies au Brésil pour corruption étrangère si elles y ont (officiellement ou de facto) un siège, une succursale ou une représentation. Les sanctions imposées sont sévères; les amendes peuvent notamment atteindre jusqu'à 20 % des revenus annuels bruts de l'entreprise. Il est important que les entreprises canadiennes connaissent leurs responsabilités en vertu de la loi brésilienne sur la lutte contre la corruption et de la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption**. Cette loi fédérale a été assortie de règlements d'application par le décret présidentiel no 8420 de 2015 (décret sur la lutte contre la corruption).

Le train de mesures sur la lutte contre la criminalité adopté dans la loi fédérale no 13964 de 2019 apporte notamment des modifications au Code pénal, au Code de procédure pénale et au Code électoral, pour accroître l'efficacité de la lutte contre la corruption, la criminalité violente et la criminalité organisée. Cet ensemble de mesures a été sanctionné par le président en décembre 2019.

Conventions internationales Comme le Canada, le Brésil a signé et ratifié la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption**, la **Convention des Nations Unies contre la corruption** et la **Convention interaméricaine contre la corruption (OEA)**.

Organismes de surveillance de la conformité et d'application de la loi

Le **service fédéral des poursuites** (Ministério Pùblico) et la **police fédérale** (Pólicia Federal) se chargent de l'application de la loi quant aux infractions liées à la corruption commises par des étrangers.

L'application de la loi sur la lutte contre la corruption à l'égard d'une personne morale brésilienne soupçonnée de corruption à l'étranger est assurée exclusivement par le contrôleur général de l'Union (Controladoria Geral da União).

7 BILAN DES FACTEURS ESG*

* **Les facteurs ESG** (environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance) représentent des renseignements cruciaux lorsque l'on examine et évalue des entreprises en vue de comprendre leur raison d'être et la qualité de leur gestion. Ces critères sont utilisés par les investisseurs soucieux de l'impact social de leur investissement pour déterminer les retombées qu'une entreprise a sur le monde. Il est important que les gens d'affaires canadiens évaluent correctement le bilan relatif aux facteurs ESG de toutes les entreprises brésiliennes avec lesquelles ils envisagent de faire des affaires ou de s'associer, ou qu'ils cherchent à acquérir.

Conformité

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consulter les sources suivantes peut être un bon début pour savoir si une entreprise a enfreint la réglementation environnementale :

IBAMA : Avis environnementaux et embargos [en portugais seulement]. Plusieurs filtres de recherche peuvent être appliqués (nom de l'entreprise, lieu, type d'infraction, etc.).

Gouvernement du Pará : Liste des cas de déforestation illégale dans l'État du Pará [en portugais seulement].

Bureau du procureur : Projet Amazônia Protege (protection de l'Amazonie) [en portugais seulement].

Pour savoir si une entreprise a obtenu un permis relatif à l'environnement pour mener ses activités, voici quelques sources à consulter :

Ministère de l'Environnement : Portail national sur les permis relatifs à l'environnement [en portugais seulement].

Registre de l'IBAMA : il est possible de chercher des données par nom d'entreprise ou par lieu ou, encore, par période [en portugais seulement].

FACTEURS SOCIAUX

Consulter les sources suivantes peut être un bon début pour savoir si une entreprise a enfreint la réglementation sociale :

L'observatoire numérique pour la santé et la sécurité au travail (Observatório Digital de Saúde e Segurança do Trabalho-SmartLab) [en portugais seulement] est une plateforme de données, mise au point par le bureau du procureur et l'OIT, qui comprend des données interactives sur un large éventail de questions liées au travail (p. ex. accidents du travail, charges de sécurité sociale accumulées).

La liste noire des entreprises coupables d'esclavage moderne (Lista Suja do Trabalho Escravo) [en portugais seulement] répertorie toutes les entreprises ayant eu recours à l'esclavage moderne. Créeé en 2004, cette liste a été reconnue par l'ONU comme un outil clé dans la lutte contre l'esclavage au Brésil. Elle est tenue par le ministère de l'Économie et peut être mise à jour à tout moment, mais doit être publiée au moins tous les six mois.

Le **tribunal supérieur du travail** (Tribunal Superior do Trabalho), pour sa part, tient une liste des 200 entreprises qui ont fait l'objet du plus grand nombre de poursuites relatives aux conditions de travail (Ranking das Partes) [en portugais seulement]. Ce tribunal est la plus haute cour d'appel brésilienne pour les questions liées au droit du travail. La liste est mise à jour régulièrement.

FACTEURS LIÉS À LA GOUVERNANCE

Consulter les sources suivantes peut être un bon début pour savoir si une entreprise a enfreint la réglementation en lien avec la transparence et la gouvernance d'entreprise :

Registre national des sociétés irrecevables et suspendues [en portugais seulement]. Si une entreprise brésilienne, en raison de sanctions administratives, n'est pas autorisée à participer à des appels d'offres publics ni à établir des ententes avec des entités publiques, elle sera inscrite dans ce registre. Aux termes de la loi sur la lutte contre la corruption, toutes les autorités publiques sont tenues de garder ce registre à jour.

Liste des organismes sans but lucratif radiés [en portugais seulement]. Créée en 2012, cette liste vise à informer la société, les organismes gouvernementaux et les administrations locales des entités privées sans but lucratif qui sont visées par une interdiction de réaliser des contrats, de transférer des contrats ou d'établir des ententes de partenariat avec le gouvernement fédéral en raison d'irrégularités non corrigées.

Registre national des sociétés punies [en portugais seulement]. Ce registre contient des informations sur les sanctions imposées à des entreprises en vertu de la loi sur la lutte contre la corruption et sur tout manquement aux ententes de clémence prévues par cette loi.

Processus de consultation (Consulta Processual) du service fédéral des poursuites [en portugais seulement]. Les utilisateurs peuvent surveiller en ligne l'état d'avancement des instances en cours dans le système de justice fédéral (cour suprême fédérale, cour supérieure de justice, cour électorale supérieure, etc.).

Pró Ética. Une initiative novatrice en Amérique latine, le registre national des entreprises dévouées à l'éthique et à l'intégrité (entreprises « pro éthiques ») a été lancé en 2010 par le contrôleur général de l'Union et l'Institut Ethos dans le but de recenser les entreprises les plus attachées à la transparence en affaires et de les faire connaître. La liste de ces entreprises est publiée tous les deux ans (elle était publiée annuellement avant 2018). Liste complète des entreprises pour 2018 et 2019 [en portugais seulement].

Pacte d'entreprises pour l'intégrité et contre la corruption. Lancé en 2015 par l'Institut Ethos, le pacte est un ensemble d'engagements volontaires adoptés par des entreprises privées et publiques pour promouvoir un marché plus juste et davantage axé sur l'éthique et pour prévenir la corruption. Les engagements sont recensés et rendus publics chaque année. Consultez la liste des signataires [en portugais seulement].

Observation des règles fiscales. Avant de faire affaire avec des sociétés brésiliennes, il y a certains certificats que les sociétés canadiennes peuvent demander afin de s'assurer de la conformité fiscale de celles ci. Ces certificats sont émis par le bureau du procureur national du Trésor, le bureau fédéral de perception du Brésil (Receita Federal) et le tribunal supérieur du travail.

Les certificats suivants peuvent être émis :

- **le certificat de régularité fiscale** (Certidão de Regularidade Fiscal); il peut s'agir du certificat de dette négative (Certidão Negativa de Débitos), du certificat positif avec effets négatifs (Certidão Positiva Com Efeitos de Negativa) ou du certificat positif (Certidão Positiva);
- **le certificat attestant que l'entité est en règle auprès du fonds pour les indemnités de départ des employés** (Certidão de Regularidade do FGTS);
- **le certificat de dette négative au chapitre de la main d'œuvre (Certidão Negativa de Débitos Trabalhistas).** D'autres renseignements figurent [ici](#) [en portugais seulement].

Au delà de la conformité : vers la durabilité

Évidemment, les entreprises brésiliennes se doivent d'être conformes avec les lois et les règlements locaux. Il peut toutefois être utile de déterminer quelles entreprises vont au delà de la conformité et font de la durabilité une priorité. Pour repérer les entreprises de ce type, il est recommandé de recourir à des conseils juridiques (le SDC peut vous diriger vers des fournisseurs de services locaux qualifiés). Voici trois autres étapes qu'il convient également de suivre :

Étape 1. Vérifier si, dans leurs rapports, les entreprises brésiliennes présentent des engagements stratégiques et leur bilan en matière de durabilité.

La majorité des grandes entreprises brésiliennes font état de leur durabilité à l'aide de l'une des trois principales normes à cet égard : les rapports intégrés de l'International Integrated Reporting Council, les normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance ou le cadre d'importance relative du Sustainability Accounting Standards Board.

On fait pression sur les entreprises brésiliennes pour qu'elles produisent des rapports sur leurs normes ESG. B3 (la bourse de São Paulo) exige notamment des sociétés qu'elles déclarent si elles publient ou non un rapport intégré ou de durabilité (programme Relate ou Explique). La commission brésilienne des valeurs mobilières demande quant à elle aux émetteurs de valeurs mobilières de divulguer dans les documents qu'ils lui présentent (le formulaire de référence, ou Formulário de Referência en portugais) s'ils publient des rapports sur les facteurs sociaux et environnementaux (Instrução Normativa 480 da CVM). Enfin, les 135 entreprises publiques brésiliennes (Lei das Estatais) et, depuis 2019, les 1 115 organismes d'administration publique (Tribunal de Contas da União) sont également tenus de publier un rapport intégré. Dans une étude à ce sujet, 31 % des sociétés et des émetteurs de valeurs mobilières ont déclaré avoir divulgué des renseignements sociaux et environnementaux .

Étape 2. Chercher des entreprises brésiliennes figurant dans des indices ou des études comparatives ou ayant reçu des prix en matière de durabilité.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET LIÉS À LA GOUVERNANCE

Dans le contexte de l'[indice de durabilité des entreprises](#), on sélectionne des entreprises brésiliennes cotées à la bourse B3 selon leurs pratiques en matière de durabilité. La [liste des entités ayant offert le meilleur rendement à ce chapitre en 2020](#) [en portugais et en anglais seulement] se compose de 30 entreprises et de 36 fonds d'actions dans 15 industries différentes. Cette liste est mise à jour annuellement. Les [réponses au questionnaire correspondant](#) sont aussi publiques [en portugais seulement]. Le portefeuille actuel a été lancé en janvier 2020 (voir l'encadré 1).



¹ Garcia, A.G.; Niasca.D.; Marçal, A. (2019). Como o Relato Integrado Vem Sendo Disseminado no Contexto das Organizações

Privadas e Públicas? XIX USP International Conference in Accounting.

ENCADRÉ 1:

Indice de durabilité des entreprises

L'indice de durabilité des entreprises mesure le rendement moyen d'un portefeuille théorique d'actions publiques coté à la bourse B3 et basé sur les pratiques de durabilité des entreprises. Afin d'évaluer le rendement des sociétés cotées à la bourse B3 quant aux aspects liés à la durabilité, l'équipe de l'indice a conçu un sondage de près de 400 questions auquel peuvent répondre les sociétés qui ont émis les 200 actions réalisables au plus court terme (l'univers admissible). Jusqu'à 40 sociétés associées à ces 200 titres réalisables à court terme de la bourse B3 peuvent intégrer le portefeuille de l'indice, qui est renouvelé chaque année et équilibré de façon à éviter une concentration excessive. Le questionnaire tient compte du concept du triple résultat, soit une analyse intégrée des aspects environnementaux, sociaux et économiques, et les entreprises doivent présenter des documents à l'appui de leurs réponses. Un conseil indépendant composé de 11 organisations et présidé par la bourse B3 a été créé pour assurer la transparence du processus d'élaboration de l'indice. Créé en 2005, l'indice est le quatrième de ce genre à voir le jour dans le monde (le premier étant le Dow Jones Sustainability Index, établi en 1999). En 2019, l'équipe de l'indice a entrepris de revoir sa méthodologie pour tirer parti des mégadonnées et des outils d'intelligence artificielle dans la collecte de données. Par ailleurs, l'indice comporte sept volets distincts, soit l'aspect social, l'aspect environnemental, l'aspect économique et financier, la gouvernance d'entreprise, la nature des produits, les changements climatiques et l'aspect général. Chaque volet se subdivise ensuite en critères, pour la plupart liés aux politiques, à la gestion, au rendement et à la conformité avec la loi. Ces critères peuvent toutefois varier selon la taille de l'entreprise, et chacun de ceux-ci, s'accompagne d'indicateurs - 72 au total. L'indice de durabilité des entreprises se concentre sur 35 thèmes selon un point de vue thématique et transversal par rapport aux indicateurs, et sa méthodologie est mise à jour chaque année en réponse à la rétroaction constante des acteurs du marché.

Les **indicateurs d'entreprises durables Ethos** forment un outil de gestion qui guide les entreprises dans l'intégration de la durabilité et de la responsabilité sociale dans leurs stratégies d'affaires. L'outil comprend un questionnaire à réponses autodéclarées et sept guides thématiques qui permettent de faire un autodiagnostic de la gestion de l'entreprise, ainsi qu'un système en ligne permettant aux entreprises d'obtenir des rapports sur leur rendement. Ces deux volets de l'outil aident les entreprises à accélérer leur évolution sur la voie de la durabilité par l'établissement de cibles appropriées et la bonne gestion de celles-ci. Les indicateurs touchent quatre dimensions (vision et stratégie; aspect social; gouvernance et gestion; environnement). Plus de 4 000 entreprises ont utilisé ces indicateurs, 77 % d'entre elles étant cotées à la bourse B3. De plus, 60 % étaient de grandes entreprises, et 40 %, de petites ou moyennes entreprises. Plusieurs pays d'Amérique latine ont d'ailleurs adopté ces indicateurs, dont le Mexique, l'Uruguay, l'Équateur et le Chili. L'Institut Ethos est l'un des partenaires de l'indice de durabilité des entreprises. Les entreprises canadiennes peuvent donc demander à leurs pairs brésiliens s'ils suivent les indicateurs Ethos. D'autres renseignements figurent [ici](#) [en portugais seulement].

Les **entreprises certifiées « B corp »** (pour « benefit corporation », soit « entreprise bénéfique ») sont des entreprises qui établissent un équilibre entre leur but d'ensemble et les profits en tenant compte de l'incidence de leurs décisions sur leurs travailleurs, leurs clients, leurs fournisseurs, la communauté et l'environnement. Actuellement, 130 entreprises brésiliennes sont certifiées « B corp » (on s'attendait à ce qu'il y en ait 180 à la fin de 2019), et 4 400 demandes de certification de la part d'entreprises du pays sont en cours d'évaluation (le plus grand volume de demandes dans le monde). Consultez la [liste complète des entreprises brésiliennes certifiées « B corp »](#).

Le **Dow Jones Sustainability Index (DJSI)** est un indice mondial qui englobe les actions représentant les premiers 10 % des 2 500 actions les plus importantes de l'*indice S&P Global Large Market Index*, en fonction de la durabilité et des pratiques environnementales des entreprises correspondantes. Au moyen du DJSI, on évalue plus de 6 500 entreprises par an en

s'appuyant sur un large éventail de critères généraux et propres aux industries visées; le DJSI comprend des questionnaires qui s'appliquent expressément à 61 industries. Il est examiné et mis à jour chaque année. D'autres renseignements figurent [ici](#) [en anglais seulement].

L'indice [Collier FAIRR Protein Producer Index](#) [en anglais seulement] est une évaluation des risques importants, sur les plans environnementaux, sociaux et de la gouvernance, auxquels font face les producteurs de viande, de produits laitiers et de poissons d'élevage. Quatre entreprises brésiliennes sont évaluées au moyen de cet indice.

L'indice [Fashion Transparency Index Brazil](#) [en anglais seulement] classe 30 des plus grandes marques et des principaux détaillants brésiliens du milieu de la mode, selon la mesure dans laquelle ils divulguent leurs politiques et pratiques sociales et environnementales, ainsi que l'incidence de leurs activités à ces égards. L'indice découle d'un partenariat entre Fashion Revolution et ABC Associados.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

L'indice **Carbon Efficient Index** a été créé par la bourse B3 et la banque brésilienne de développement (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Il comprend des sociétés de l'indice IBX-50 (les 50 actions les plus activement négociées et les plus représentatives de la bourse brésilienne) qui ont adopté des pratiques transparentes en ce qui concerne leurs émissions de GES. Consultez la [liste de ces entreprises](#) [en anglais seulement].

Par l'intermédiaire du **guide EXAME sur la durabilité (Guia Exame de Sustentabilidade)**, créé en 2000, on reconnaît chaque année les entreprises brésiliennes ayant les pratiques les plus durables, par industrie (le guide en inclut plus d'une vingtaine) ou thème (comme la gestion de l'offre ou la biodiversité). Depuis 2019, ce guide s'appuie sur un partenariat entre le magazine EXAME et ABC Associados. Consultez la [liste des entreprises sélectionnées en 2019](#) [en portugais seulement].

Le prix ÉPOCA des entreprises vertes (Prêmio ÉPOCA Empresa Verde) était le fruit d'un partenariat entre le magazine Época et la société d'experts conseils PwC Brésil ayant pour but de sélectionner les 20 entreprises qui avaient les meilleures pratiques environnementales au Brésil. Crée en 2008 (il s'agissait alors du prix ÉPOCA de la lutte contre les changements climatiques), il n'existe plus depuis 2018. Consultez la [liste des lauréats de 2008 à 2016](#) et celle [des lauréats de 2017](#) [en portugais seulement].

Le projet **Carbon Disclosure Project** est un système mondial permettant aux entreprises d'évaluer, de gérer et de communiquer des informations essentielles relatives à l'environnement. Il s'agit de la collection de données environnementales autodéclarées la plus complète du monde. Consultez la [base de données sur les entreprises brésiliennes](#) [en anglais seulement].

L'indice **Global 100 Most Sustainable Corporations in the World Index**, qui recense les 100 entreprises ayant les pratiques les plus durables du monde, est établi par le cabinet d'experts conseils canadien Corporate Knights. Consultez la [liste des entreprises brésiliennes qui en font partie](#) [en anglais seulement].

FACTEURS SOCIAUX

L'indice **Thomson Reuters D&I Index** recense les 100 entreprises cotées en bourse ayant les milieux de travail les plus diversifiés et inclusifs, en fonction de 24 critères distincts associés à 4 piliers clés. Des entreprises brésiliennes figurent souvent dans [ce classement](#) [en anglais seulement]. Des entreprises du Brésil sont également présentes dans le classement de l'[indice Bloomberg Gender-Equality Index](#), qui mesure l'égalité hommes-femmes sur la base des statistiques internes des entreprises, des politiques applicables aux employés, du soutien et de l'engagement communautaires externes et des offres de produits soucieuses de promouvoir l'égalité entre les genres. De plus, des entreprises brésiliennes ont reçu la **certification EDGE**, une norme d'accréditation des entreprises au chapitre de l'égalité des genres. Consultez la [liste complète des entreprises certifiées EDGE](#) [en anglais seulement]. Enfin, les entreprises qui participaient au **programme brésilien pour l'égalité hommes-femmes et interraciale** devaient adopter un plan d'action pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de même que le traitement équitable des hommes et des femmes, et elles recevaient un certificat (Selo Pró-Equidade de Gênero e Raça) si elles parvenaient à atteindre les objectifs fixés à ces égards. Le certificat a été délivré pour la dernière fois en 2015, à [68 organisations](#) [en portugais seulement].

Par l'intermédiaire du **guide EXAME sur la diversité** (Guia EXAME de Diversidade), lancé en 2019, on évalue les pratiques en matière de diversité et d'inclusion adoptées par des entreprises brésiliennes de diverses industries et on fait connaître au public les meilleures pratiques relevées (questions liées au genre et à la race, inclusion des personnes handicapées, promotion des droits de la communauté LGBTI+). Le guide s'appuie sur un partenariat entre le magazine EXAME et l'Institut Ethos. Consultez la [liste des entreprises sélectionnées en 2019](#) [en portugais seulement].

Au moyen de la **liste des 150 meilleures entreprises pour lesquelles travailler du guide de VOCÊ S/A**, on établit l'indice de bonheur au travail, lequel comprend deux volets : *l'indice de qualité du milieu de travail*, fondé sur l'évaluation des employés, et *l'indice de qualité de la gestion des personnes*, fondé sur une évaluation de la Fundação Instituto de Administração et du magazine VOCÊ S/A. Consultez le [classement de 2019 des entreprises brésiliennes](#) [en portugais seulement].

L'indice de référence **Corporate Human Rights Benchmark** évalue le rendement de 200 des plus grandes entreprises cotées en bourse du monde selon un ensemble d'indicateurs relatifs aux droits de la personne. Ces entreprises, issues de quatre industries (produits agricoles; vêtements; fabrication de technologies de l'information et de la communication; secteur de l'extraction), sont choisies en fonction de leur capitalisation boursière et de leurs revenus. *L'indice de référence de 2019 comprend des entreprises brésiliennes* [en anglais seulement].

FACTEURS LIÉS À LA GOVERNANCE

En 2016, **Transparency International** a publié une étude sur les pratiques de divulgation publique de sociétés multinationales de marchés émergents. L'étude portait sur trois volets : 1) la communication par ces entreprises des grandes lignes de leurs programmes de lutte contre la corruption; 2) la communication de leurs structures et avoirs; 3) la communication de renseignements financiers clés, par pays. Consultez le [rapport de l'étude](#) [en anglais seulement], dans lequel il est question de 12 entreprises brésiliennes (pp. 38 à 40). En 2018, Transparency International a publié une [étude similaire consacrée exclusivement au marché brésilien](#) [en portugais seulement]. On y présentait les 100 entreprises et les 10 banques les plus transparentes du pays.

Étape 3. Envisager d'acheter des données sur les entreprises brésiliennes auprès d'évaluateurs des facteurs ESG (organisations qui produisent des recherches et des évaluations structurées et normalisées sur la durabilité d'entreprises privées et publiques).

Les [cotes de risque liées aux facteurs ESG de Sustainalytics](#) [en anglais seulement]. Ces cotes sont fondées sur un cadre d'importance relatif à deux volets, qui évalue l'exposition d'une entreprise aux risques importants propres à l'industrie (y compris les risques environnementaux) et la mesure dans laquelle l'entreprise réussit à bien gérer ces risques. Sustainalytics offre également des [cotes de risque par pays](#) (visant 170 pays en tout, dont le Brésil), qui mesurent les risques auxquels s'expose le pays en ce qui touche la prospérité à long terme et le développement économique, en complément d'une analyse du crédit.

Résultante. Ce cabinet d'experts conseils de São Paulo évalue le profil relatif aux facteurs ESG de plus de 130 sociétés brésiliennes cotées en bourse et provenant de 11 industries, puis compare le tout et attribue aux entreprises des cotes à cet égard. Les données proviennent des rapports de ces entreprises, de même que des médias et de sources publiques. La méthodologie permet à l'utilisateur de personnaliser le tout selon ce qui l'intéresse et d'attribuer une importance plus ou moins grande, selon le cas, aux variables sélectionnées. Les

cotes associées aux facteurs ESG comprennent une évaluation de l'importance relative des variables, selon l'industrie. D'autres renseignements figurent [ici](#) [en portugais seulement].

SITAWI/VIGEO EIRIS. En 2015, SITAWI, une société d'experts conseils de Rio de Janeiro, s'est associée à Vigeo Eiris pour attribuer des cotes relatives aux facteurs ESG aux entreprises brésiliennes. Parmi les volets évalués figurent l'environnement, les ressources humaines, les droits de la personne, l'engagement dans la communauté, la conduite des affaires et la gouvernance d'entreprise; environ 70 entreprises sont visées. SITAWI est également en mesure d'offrir une méthodologie permettant d'évaluer chaque société au chapitre des facteurs ESG en fonction de sa valeur actualisée nette et de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie.

[L'outil MSCI ESG Metrics](#) [en anglais seulement] fournit un vaste ensemble de données normalisées relatives aux facteurs ESG, ainsi que des mesures connexes simples qui permettent d'établir des comparaisons parmi un large éventail de 8 500 entreprises du monde entier. Le processus commence par une évaluation approfondie de la gouvernance. Ensuite, on met l'accent sur le facteur ESG le plus pertinent dans l'industrie visée, ainsi que sur l'exposition aux risques et les possibilités, plutôt que de se limiter aux données publiées. Enfin, l'outil permet de déterminer les chefs de file et les entreprises qui tirent de l'arrière, sans exclure un type d'entreprise donné. Pour l'attribution des cotes, MSCI s'appuie de plus en plus sur des sources de données autres que les plus courantes, comme les satellites, le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire, ainsi que sur l'intelligence artificielle et les mégadonnées appliquées, comptant de moins en moins simplement sur l'information publiée par les entreprises et les documents officiels de ces dernières. MSCI attribue des cotes à 350 entreprises brésiliennes.

8 LISTE DE VÉRIFICATION

- 1 Se familiariser avec le Brésil, les occasions qui s'y présentent et les principales difficultés qui touchent le pays.
- 2 Examiner à fond les études sur le rendement du Brésil en matière de gérance environnementale.
- 3 Comprendre les principaux enjeux sociaux du Brésil.
- 4 Faire des recherches sur la transparence et la gouvernance d'entreprise au Brésil.
- 5 Faire des recherches sur les antécédents des entreprises brésiliennes quant aux facteurs ESG.
- 6 Communiquer avec les représentants du Service des délégués commerciaux et d'Exportation et développement Canada au Brésil pour obtenir des services personnalisés, et recourir aux conseils d'experts dans le domaine juridique et celui des affaires.
- 7 Saisir les occasions qu'offre le marché brésilien de manière responsable et dans une perspective de développement durable.



Autoroute Imigrantes